

RECRUTE

ANIMATEUR ENFANTS de 3 à 12 ans (H/F)

BAFA ou équivalent

Accueil périscolaire matin et soir - Restauration scolaire

Poste à temps non complet 15h30 par semaine

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France. Au sein de la Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation et placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du restaurant scolaire, du responsable de site et du responsable de service Vie scolaire, l'agent est tenu de veiller au bon entretien et fonctionnement du restaurant scolaire et d'assurer l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Lieu d'affectation pressenti : Selon les besoins du service.

MISSIONS PRINCIPALES

Accueil périscolaire du matin

- Accueillir les enfants et leurs parents ;
- Proposer un projet d'activités et en assurer l'encadrement ;
- Veiller à la sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs.

Restaurant scolaire

- Prendre en charge, accueillir et animer le groupe d'enfants, surveillance, écoute ;
- Veiller à leur sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs ;
- Service à table ;
- Repas pris avec les enfants.

Accueil périscolaire du soir

- Accueillir les enfants et leurs parents ;
- Proposer un projet d'activités et en assurer l'encadrement selon le projet pédagogique et le projet éducatif territorial ;
- Veiller à la sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- BAFA ou équivalent ou expérience confirmée ;
- Principaux critères d'appréciation pour la réussite du poste :
 - Bonnes relations et bons contacts avec les enfants et avec autrui en général,
 - Ponctualité,
 - Assiduité,
 - Sécurité,
 - Initiative,
 - Dynamisme,
 - Sens du travail en équipe,
 - Sens de l'écoute et bienveillance.

CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Accueil périscolaire du matin : de 7h30 à 8h30 ;
- Restauration scolaire : de 11h30 à 13h30 ;
- Accueil périscolaire du soir : de 16h30 à 18h30.

Particularités du poste : Poste annualisé à temps non complet sur la base de 15h30/semaine. Les congés et les RTT sont pris durant les périodes de vacances scolaires.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent titulaire de la fonction publique territoriale, grade d'adjoint d'animation
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances + CNAS + participation employeur complémentaire santé et prévoyance,
- Poste à temps non complet 15h30 par semaine, à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2021.

Renseignements : M. ROBERT, Directeur de l'Education, des Sports, de la Culture et de l'Animation - Tél. 04.79.64.48.21

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. mairie@saintjeandemaurienne.fr